



D.2018.05.30.10.5

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 30 Mai 2018

10 - COMMUNICATION

10.5 - Marché n° M 2018-122 - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la conception de dispositif de concertation pour les projets structurants du Projet Mobilités de Tisséo Collectivités - autorisation de signer l'accord cadre avec le Groupement PARIMAGE/CDV EVENEMENTS/C&S CONSEILS/ ECLECTIC EXPERIENCE

L'an deux mille dix-huit, le trente mai à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (M. Trautmann)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M. Grass)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X	X (M. Lattes à/c du point 6)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Le présent accord cadre concerne l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la conception de dispositif de concertation pour les projets structurants du Projet Mobilités de Tisséo Collectivités.

Tisséo Collectivités souhaite se doter d'un assistant à maîtrise d'ouvrage garant de la stratégie de concertation, pour poursuivre et amplifier les actions engagées sur les projets de développement des mobilités dans la grande agglomération toulousaine. L'objectif de la concertation est d'inclure les habitants et autres acteurs dans le processus de transformation du territoire, pour « faire ensemble », en identifiant les préoccupations des habitants, riverains, commerçants, entreprises ou autres acteurs des espaces concernés et, en définissant les modalités de cohabitation des usages. Grâce à cette assistance à maîtrise d'ouvrage spécifique, Tisséo Collectivités souhaite poursuivre et amplifier la concertation, en cohérence avec le caractère exceptionnel et l'ambition du « Projet Mobilités 2020-2025-2030 ».

Le Projet Mobilités comprend plusieurs projets structurants pour le territoire: la 3ème ligne de métro et la ligne Aéroport Express (regroupées dans le projet « Toulouse Aerospace Express ») l'agrandissement de la Ligne A, l'extension du réseau Linéo, le projet de Connexion Ligne B, la Ceinture Sud (dont le téléphérique urbain sud).

Les prestations attendues sont les suivantes:

- l'analyse du contexte
- la définition de la stratégie de concertation
- la mise en œuvre et l'animation de la concertation avec l'organisation et l'animation de réunions publiques et d'ateliers en utilisant des outils visant à favoriser l'intelligence collective, l'animation d'actions de mobilisation et de temps informels, la réalisation d'enquêtes, la conception d'un pop store, l'accompagnement sur des événements, des consultations en ligne, un co-design de services, l'organisation de balades urbaines, les actions en lien avec la presse
- l'évaluation de la concertation

L'accord cadre a été conclu selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable en application des dispositions de l'article 74 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande mono attributaire conclu en application des articles 78 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

La durée du contrat est de 4 années.

Le montant maximum pour la totalité de la durée du marché est de 1 000 000,00 € HT.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 22 janvier 2018 aux publications du JOUE, du BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des candidatures a été fixée au 19 février 2018 à 12h00.

20 candidats ont remis une candidature dans le délai prévu :

1. THE INSPIERIENCE.COM
2. Groupement ARCHITECTURE IN VIVO (mandataire) / COOPANAME / JULIE MAUREL COMMUNICATION
3. Groupement TRANSAMO (mandataire) / BASTILLE
4. ETHICS
5. Groupement RES PUBLICA (mandataire) / SARL LGBD CONSULTANTS
6. Groupement PARIMAGE (mandataire) / CDV EVENEMENTS /
7. ECOLOGIE URBAINE

C&S CONSEILS / ECLECTIC
Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180531-20180530-10-5D-
DE
Date de télétransmission : 31/05/2018
Date de réception préfecture : 31/05/2018

8. STRATIS
9. EGIS CONSEIL
10. FRANCOM SC3
11. ROUGE VIF
12. AIRE PUBLIQUE
13. Groupement NEORAMA (mandataire) / IDE ENVIRONNEMENT
14. NICAYA CONSEIL
15. Groupement INSTITUTIONS ET PROJETS (mandataire) / SI-LEX
16. Groupement CAMPARDOU (mandataire) / POLITIZR / KHEOLIA
17. Groupement ALTRAN (mandataire) / BLUENOVE / AGENCE GRAND PUBLIC
18. QUINTE ET SENS
19. Groupement IDEES COMMUNES (mandataire) / LES IMAGINATIONS FERTILES / PALANCA
20. LUDOTIC

Suite à l'analyse des candidatures, l'ensemble des candidats ont été admis à déposer une offre.

Le dossier de consultation des entreprises a été transmis aux candidats le 16 mars 2018.

La date limite de remise des offres a été fixée au 16 avril 2018 à 12h00.

14 candidats ont remis une offre dans le délai prévu:

- Groupement RES PUBLICA/SARL LGBD CONSULTANTS
- Groupement TRANSAMO
- Groupement ALTRAN/BLUENOVE/ AGENCE GRAND PUBLIC
- QUINTE ET SENS
- ETHICS
- ECOLOGIE URBAINE
- Groupement TRANSAMO/ BASTILLE
- Groupement NEORAMA/ IDE ENVIRONNEMENT
- Groupement CAMPARDOU/ POLITIZR / KHEOLIA
- ROUGE VIF
- NICAYA CONSEIL
- EGIS CONSEIL
- Groupement PARIMAGE/CDV EVENEMENTS/C&S CONSEILS/ECLECTIC EXPERIENCE
- LUDOTIC

La Commission d'Appel d'Offres a, dans sa séance du 22 mai 2018, attribué l'accord cadre au Groupement PARIMAGE/CDV EVENEMENTS/C&S CONSEILS/ECLECTIC EXPERIENCE pour un montant maximum de 1 000 000,00 € HT; le montant porté au détail quantitatif estimatif s'élève à 292 845,00 € H.T.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit accord-cadre et d'autoriser les dépenses correspondantes.

.....

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20180531-20180530-10-5D- DE Date de télétransmission : 31/05/2018 Date de réception préfecture : 31/05/2018

Le Comité Syndical :

-Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer l'accord cadre n°M2018-122 avec le Groupement PARIMAGE/CDV EVENEMENTS/C&S CONSEILS/ECLECTIC EXPERIENCE pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la conception de dispositif de concertation pour les projets structurants du Projet Mobilités de Tisséo Collectivités pour un montant maximum de 1 000 000,00€ H.T., et le cas échéant les avenants à l'accord cadre n'entraînant pas d'augmentation du montant de l'accord cadre.

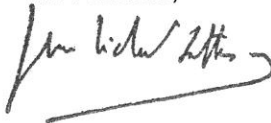
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord cadre (hors transactions) y compris la résiliation.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses sont inscrites au budget 2018 de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 4: DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES